

 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	15 Mars 2018	Séance du : 28 Mars 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 28 Mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 31	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2018.

Par délibération du 15 mars 2017, le Conseil communautaire a approuvé les taux 2017 des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de maintenir ces taux pour l'année 2018 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 21 mars 2018.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a sun.

Jean-Claude LACROIX